

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 15 septembre 2023,
Secrétaire de séance : Anne BARBET

Etaient présents 50 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Jean-Francois CAZAUX suppléant de Etienne SERNA

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Anne BARBET, Frédéric LOUSTAU à Marie-Lyse BISTUÉ, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE,

Absents : David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANE, Laurence DUPRIEZ, Nathalie PASTOR, Christophe GUERY,

RAPPORT N°230921-09-ENV

TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) D'OLORON SOEIX ET DE BEDOUS

CONVENTIONNEMENTS AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL)

Le projet transfrontalier POCTEFA RCdiGREEN, mené en collaboration avec le territoire de la Navarre sur la gestion des déchets inertes, outre l'étude des besoins et des potentialités d'ISDI sur le territoire, a permis d'étudier précisément les deux ISDI gérées par la CCHB.

Ainsi, alors que l'arrêté en vigueur d'autorisation de l'ISDI de SOEIX situé sur la commune d'Oloron Sainte-Marie prévoyait une fin d'exploitation au 31/12/2020, un projet de réhabilitation a été étudié en concertation avec la DREAL.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de réhabilitation, des travaux de terrassement, gestion des eaux de ruissellement, renaturation devraient démarrer cette fin d'année.

Concernant l'ISDI de Bedous, l'étude a démontré l'intérêt de réaliser des travaux d'aménagement afin de ne plus y stocker de déchets inertes comme prévu dans le projet initial mais de créer une plateforme dédiée au transit de ces déchets en permettant la séparation des déchets valorisables. Les déchets valorisables et non valorisables seront ensuite évacués vers des sites de traitement adaptés. La capacité de cette plateforme étant contrainte par manque de surface, elle sera uniquement dédiée aux déchets inertes des particuliers.

Avec la mise en place de la filière REP PMCB (Responsabilité Elargie des Producteurs des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), les déchets inertes produits par les professionnels ne seront plus acceptés dans l'ISDI de Bedous de la même manière à compter du 1er janvier 2024. En effet, les éco-organismes agréés par l'Etat identifieront progressivement des points de collecte pour la reprise des déchets de chantier dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

Par suite, plus aucune installation intercommunale n'acceptera les déchets inertes produits par les professionnels à compter du 1er janvier 2024.

Il est proposé de passer à la réalisation de ces projets et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) de réaliser une mission d'assistance technique et administrative.

Ceci suppose la conclusion d'une convention pour fixer les conditions dans lesquelles le service de l'APGL est mis à disposition.

- Pour l'ISDI de SOEIX, l'APGL prévoit 85 demi-journées d'intervention. Le coût estimatif (calculé sur la base du tarif 2023 de l'APGL qui pourra évoluer les années suivantes) s'élève à 24 650 €.
- Pour l'ISDI de BEDOUS, l'APGL prévoit 38 demi-journées d'intervention. Le coût estimatif (calculé sur la base du tarif 2023 de l'APGL qui pourra évoluer les années suivantes) s'élève à 11 020 €.

Par ailleurs, des démarches administratives seront nécessaires pour modifier la déclaration d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de l'ISDI de Bedous qui regroupera ainsi l'ISDI et la déchèterie pour ne faire plus qu'une seule installation.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 53 voix pour et 2 abstentions/nul/blanc/non-participation (A. LABARTHE et J. CAZAURANG)

- DECIDE de faire appel au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la CCHB pour la réalisation des travaux de réhabilitation des ISDI de SOEIX et de BEDOUS conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé,

- AUTORISE le Président à signer cette convention,
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la modification de la déclaration ICPE de l'ISDI de Bedous,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 septembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé AB

Signé BU

Anne BARBET

Bernard UTHURRY